

NOTE DE SERVICE KC-HR-NS-0015-10.0

OBJET: ASSOUPLISSEMENT DES MESURES SANITAIRES

En raison de l'amélioration de la situation sanitaire face à l'épidémie de COVID-19 et après consultation du CSE, KRATOS COMMUNICATIONS fait évoluer les mesures applicables en entreprise à partir du 14 Mars 2022.

Ces mesures font l'objet d'une mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

FIN DU PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE:



Télétravail:

- Le télétravail n'est plus obligatoire mais reste recommandé.
- Lors de leur présence sur site, les salariés doivent respecter les mesures listées ciaprès.



Distanciation physique:

- Respectez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec les collègues et tout visiteur éventuel (clients, fournisseurs etc.).
- Dans les salles de réunion, ainsi que la cuisine, n'utilisez qu'une chaise sur deux.
- Lorsqu'elles se tiennent en présentiel, les réunions doivent respecter les gestes barrières, les mesures d'aération/ventilation des locaux ainsi que les règles de distanciation.



Port du masque :

- Les salariés ne sont plus tenus de porter le masque en intérieur en entreprise.
- Si besoin, des masques restent à disposition à l'accueil pour ceux qui souhaiteraient en utiliser



Lavage des mains :

- Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique ou utilisez une solution hydro alcoolique.
- Des flacons de gel hydro alcooliques sont mis à disposition à l'entrée du bâtiment.



Aération et nettoyage des bureaux :

- Aérez les bureaux et espaces communs au minimum 10 minutes toutes les heures.
- En plus du nettoyage quotidien assuré par le prestataire de ménage, des lingettes désinfectantes sont mises à disposition du personnel pour un nettoyage des surfaces régulièrement touchées et matériels partagés (lorsque l'échange est indispensable).



• Le système de ventilation et de climatisation fait l'objet d'un entretien et d'une maintenance régulière.



Déplacements professionnels :

Consultez le site https://pandemic.internationalsos.com/ (membership: 15AYCA679197) pour des informations, précises et à jour, permettant de prendre une décision éclairée et rapide. Vous pouvez également vous référer au site https://www.iatatravelcentre.com/world.php pour être à jour des règlementations locales.



Vaccination:

La vaccination reste toujours fortement recommandée.
Cette vaccination peut être réalisée notamment par le service de santé au travail.



Référent COVID:

 Nacera SAHRAOUI, Responsable Santé, Sécurité au Travail a été nommée référent COVID au sein de KRATOS COMMUNICATIONS. Elle est garante de la mise en oeuvre des mesures en vigueur et de la bonne information des salariés à ce sujet.

Nous restons bien évidemment à la disposition de tous.

Fait à Labège, le 24 Mars 2022 Elise RIGAL, Responsable RH

KRATOS COMMUNICATIONS SAS

57, rue Marco Polo 31670 LABEGE - France

Tél.: +33 (0)5 61 00 22 10 - Fax: +33 (0)5 61 00 22 13

SIRET: 434 464 228 00031

Page 2 of 2